

## INFORMATIONS PRATIQUES RELATIVES AUX JOURNÉES DU PATRIMOINE DES 17 ET 18 SEPTEMBRE 2021

- **Mesures spécifiques mises en place dans le cadre du contexte sanitaire du COVID**

Des mesures de précaution adaptées à la situation sanitaire seront mises en place :

- **port du masque obligatoire ;**
- **présentation obligatoire du pass sanitaire ;**
- respect des mesures de distanciation physique dans les files d'attente, les espaces de circulation et les salles d'audience ;
- désinfection obligatoire des mains à l'aide du gel hydro-alcoolique mis à disposition à l'accueil du palais de justice ;

- **Lieux**

La projection cinématographique du film « L'Hermine », suivie du débat, aura lieu le vendredi 17 septembre au cinéma Grand Écran, 9 place Denis Dussoubs à Limoges.

Les visites guidées, conférences, expositions et stands d'information auront lieu le samedi 18 septembre au palais de justice historique, 17 place d'Aine à Limoges.

- **Horaires**

Projection cinématographique suivie du débat (17/09/2021) : 19h30-21h30 (film) / 21h30-22h30 (débat)

Ouverture des lieux au public du palais de justice (18/09/2021): 9h00-13h00 / 14h00-17h45.

Visites guidées au palais de justice (18/09/2021): 9h30-10h30/ 12h00-13h00/ 14h15-15h15/ 16h45-17h45.

Conférences au palais de justice (18/09/2021): 10h45-11h45/ 15h30-16h30.

- **Inscriptions aux visites guidées, conférences et à la projection cinématographique**

Les préinscriptions pour les visites guidées et les conférences, qui sont fortement conseillées, auront lieu du mercredi 15 septembre au jeudi 16 septembre inclus. Elles

se réalisent uniquement par l'envoi d'un mail à l'adresse suivante: [jep.ca-limoges@justice.fr](mailto:jep.ca-limoges@justice.fr)

Les demandes d'inscription seront traitées par ordre chronologique de réception. S'il reste des places à l'issue de la période de préinscription, il est possible de venir s'inscrire sur place, au palais de justice, le samedi 18 septembre à partir de 9h00.

Pour que la demande d'inscription soit valide, il est indispensable de préciser :

- la ou les animation(s) concernée(s) : visite guidée et/ou intitulé de la conférence choisie ;
- le créneau horaire souhaité ;
- le nombre de personnes concernées, ainsi que leurs noms et prénoms.

**Toute demande d'inscription incomplète ne sera pas prise en compte. Les visiteurs devront systématiquement présenter leur accusé réception d'inscription pour accéder aux visites guidées et conférences.**

Pour la projection cinématographique suivie du débat (17/09/2021) : l'inscription se fait **uniquement par le biais du cinéma Grand Écran** de la place Denis Dussoubs, selon la procédure habituelle (s'adresser directement au cinéma).

#### • **Visites guidées**

Les groupes de visites guidées sont limités à 20 personnes par groupe. Chaque visiteur sera identifié par un badge de couleur.

Quatre guides bénévoles effectueront 12 visites guidées au total dans la journée : Madame MARQUER-COLOMER, Présidente de la chambre de la famille, Madame ARQUIE, Conseillère en charge du secrétariat général de la première présidence, Monsieur CARILLON, conseiller référendaire à la cour de cassation et ancien magistrat délégué à l'équipement de la cour d'appel de Limoges, Madame GOULET, juriste assistante.

Les visites guidées durent une heure, afin que les visiteurs puissent éventuellement assister, à l'issue, à une conférence de leur choix.

#### • **Conférences**

Les conférences sont limitées à un nombre maximal de 40 personnes par groupe. Chaque conférence aura lieu 2 fois dans la journée et dure une heure.

Intervenants aux conférences :

- **La conférence sur les procès d'assises :** Monsieur GAUDINO, Président des Cours d'assises de la Haute-Vienne, Monsieur TESSIER, substitut général en charge du secrétariat général du parquet général, Monsieur ROBINET, substitut général, Me OLIVE et BENAÏM, avocats au barreau de la Haute-Vienne.
- **La conférence sur les crimes :** Monsieur BROUSSE, Professeur d'histoire-géographie et auteur d'ouvrages et Madame RUFFE, technicienne en identification criminelle.

- **La conférence sur le patrimoine et les figures locales de la justice** : Monsieur TEXIER, Professeur émérite d'histoire du droit et Président de la société archéologique et historique du Limousin.

#### Salles retenues pour les conférences :

- La conférence sur les procès d'assises : salle des assises, au rez-de-chaussée.
- La conférence sur les crimes : deuxième chambre, niveau N+1
- La conférence sur le patrimoine et les figures locales de la justice: salle d'Aguesseau, niveau N+1.

- **Projection cinématographique et débat**

Le film « L'Hermine » de Christian VINCENT et Matthieu TAROT sera projeté au cinéma Grand Écran de la place Denis Dussoubs de 19h30 à 21h30.

À l'issue de la diffusion, un débat d'une heure est organisé pour échanger avec le public sur la thématique des procès d'assises, notamment dans le contexte de la mise en place, en janvier 2022, des cours criminelles départementales. Le débat post-projection permettra également au spectateur de comprendre comment le producteur a travaillé pour faire en sorte que son film corresponde le plus possible à la réalité des procès d'assises.

Ce débat aura lieu en présence de Monsieur TAROT, producteur du film, Madame BREYNAERT, Présidente de la chambre de l'application des peines et ancienne présidente de cours d'assises, Monsieur TESSIER, substitut général en charge du secrétariat général du parquet général, Monsieur le Bâtonnier de l'ordre des avocats de la Haute-Vienne et Monsieur SOULIER, directeur de greffe du tribunal judiciaire de Guéret et membre très actif de l'ANAPCA (association nationale des praticiens de la cour d'assises).

Vous pouvez retrouver le synopsis et la bande annonce du film en cliquant sur le lien suivant : [https://www.allocine.fr/film/fichefilm\\_gen\\_cfilm=231600.html](https://www.allocine.fr/film/fichefilm_gen_cfilm=231600.html)

- **Expositions et stands d'information**

Toutes les expositions et stands d'information sont en libre accès sur la mezzanine (niveau N+1):

- stands d'informations sur les métiers de la justice : magistrat, directeur de greffe, greffier, avocat, huissier, conciliateur, médiateur, notaire, surveillant pénitentiaire, chef d'établissement pénitentiaire, conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation, éducateur et directeur à la protection judiciaire de la jeunesse ;
- anciennes photographies et plans du palais de justice historique ;
- costumes d'audience ;
- symboles de la justice ;
- exposition jeunesse.